

Parachat Vaét'hanane

Et j'implorerais l'Eternel (Deutéronome 3 ; 23)

ואתחנן אל ה' (דברים ג', כג')

Au terme de quarante ans passés dans le désert, **Moché** implore la clémence divine de lui accorder le droit d'entrer en **Terre d'Israël**, à l'aide de 515 prières qu'il fait. Mais **H.achem** ne l'exauce pas et lui demande de s'arrêter. **Rachi** commente sur le premier passage : « Il ne s'agit là que d'une demande de charité gratuite de la part de **Moché** ». Sur ce passage, deux questions : **(1)** D'où vient l'explication des 515 prières que **Moché** fit et pourquoi demanda-t-il une faveur sous forme de charité gratuite (alors que **Moché** aurait pu demander pour son propre mérite ou le mérite de ses ancêtres) ? **(2)** Pourquoi, quand **H.achem** lui annonce qu'il ne sera pas exaucé, il utilise l'expression « Assez pour toi ! » (en hébreu רב לך), cette expression reste pour le moins inusitée et il existe beaucoup d'autres expressions similaires, alors pourquoi celle-ci est expressément utilisée ?

Le **Midrach** rapporte que si **Moché** avait fait une prière de plus, il aurait été accepté en **Terre Sainte**. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait alors ? Il faut remarquer qu'entre le **15 Av** et le **7 Adar** s'écoule exactement 200 jours, le **15 Av** étant la date marquant la fin de l'épidémie des 40 ans du désert (car chaque soir, des gens du peuple mourraient dans leurs sommeils), **Moché** se mit alors à prier pour que son sort soit lui aussi inversé, et ce, jusqu'au **7 Adar**, jour de sa **Ptira** (disparition). Or, durant cette période, il y a 28 **Chabbat** et l'on ne peut prier pour ses affaires personnelles le **Chabbat**. Il reste donc 172 jours, avec trois prières par jour soit 516 ! Mais étant donné que **Moché** ne pria pas la veille du **15 Av** (car ils s'aperçurent que l'épidémie cessa seulement le matin), l'on tombe donc à 515 prières. De plus, 515 est la valeur numérique de **ואתחנן** (6+1+400+8+50+50) mais aussi celle de **אשחור** (1+300+8+6+200). Qui est **Ash'hor** ? La **Guemara** dans **Sota 12a** répond qu'il s'agit de **Caleb** qui entrera en **Israël**. **Moché** voulait faire comprendre qu'il souhaitait un sort comparable à celui de **Caleb**.

Concernant la charité gratuite que **Moché** demanda, il faut savoir que **H.achem** fait comprendre à **Moché** qu'il lui a mis les Rois géants **Si'hon** et **Og** entre ses mains et en faisant trembler les légions ennemies (**2 ; 25**). **Moché** prit peur et se demanda si son mérite n'avait pas été épuisé lors des guerres qu'il mena. C'est pourquoi **H.achem** lui répond en lui disant **רב לך**, Assez pour toi ! Ici **H.achem** tient à rassurer **Moché** en lui disant que son mérite est loin d'être épuisé et il en a beaucoup (qui est une autre traduction de **רב**).

Autres explications : La première, c'est que **Moché** employa lui aussi cette expression lorsque **Kora'h** vint le trouver avec son assemblée. **H.achem** veut faire comprendre à **Moché** que parfois deux petits mots peuvent engendrer une grande souffrance pour celui qui est touché, car **Moché** aurait peut-être dû surveiller sa parole. En effet, peut-être y avait-il parmi la communauté de **Kora'h** des gens simples qui souhaitaient réellement accomplir le rôle de **Cohen Gadol** en toute honnêteté afin de se rapprocher du service divin ! Quelle peine ces gens ont-ils pu avoir de voir leurs projets stoppés en plein élan ! C'est pour cela qu'il faut voir les conséquences de nos paroles et parfois de leurs implications possibles à long terme.

La dernière explication, que j'ai entendue de **Rabbi Gabriel Suissa za'l**, est que si **Moché** entrait en **Israël**, il aurait été proclamé automatiquement **Machia'h**. **H.achem** lui adresse une allusion : **Moché**, ne t'évertues pas, j'ai déjà choisi les parents de **Machia'h**, il s'agit de **רות** (**Ruth**) et de **בוועז** (**Boaz**) (qui constituent à eux deux l'acronyme **רב**).

L'on raconte que le jour du **17 Tamouz**, dans la **Yéchiva** de **Radin** (en **Lituanie**) deux étudiants décidèrent d'étudier dehors afin de se rafraîchir en ce jour de jeûne, ils sortirent et continuèrent à parler de **Torah**, jusqu'à qu'ils se rendirent compte qu'ils étaient devant un champ. Un non-juif les aperçut et les saluèrent en disant : « Comment se porte votre maître **Israel Méir** ? »

Les étudiants étonnés lui demandèrent des explications quant au fait qu'il connaisse et appelle par son prénom leur maître le **'Hafets 'Haim**. Il s'expliqua : « Un jour, j'entendis des hurlements dans la forêt, pensant à un loup, je décidais d'aller le chasser. Mais lorsque je m'approchais, je remarquais qu'il s'agissait d'un homme en larmes par terre. Je le questionnais. Il me dit qu'il s'appelait **Israel Méir** et qu'il s'apprêtait à publier un livre de lois juives (le **Michna Broua**) et venait ici prier et pleurer que ce livre ne cause aucun tort d'interprétation au peuple juif. »

Le non-juif, impressionné conclut : « Quel mérite vous avez d'avoir des gens qui se soucient autant de leur peuple pour prier avec autant de ferveur. »

תעשה המצוה - בלי חשבונות על התוצאות

ברכות דף י. "בימים ההם חלה חזקיהו למות, ויבא אליו ישעיהו בן אמוץ הנביא ויאמר אליו כה אמר ה' (צבאות) צו לביתך כי מת אתה ולא תחיה וגו', אמר ליה מאי כולי האי, אמר ליה משום דלא עסקת בפריה ורביה, אמר ליה משום דחזאי לי ברוח הקדש דנפקי מינאי בנין דלא מעלו, אמר ליה בהדי כבשי דרחמנא למה לך, מאי דמפקדת איבעי לך למעבד, ומה דניחא קמיה קודשא בריך הוא לעבד".

Accomplir la Mitsva sans se préoccuper de ce qu'il en résultera.

La **Guemara** dans **Béra'hot (10a)** nous raconte que le **Roi Hizkiyaou** tomba malade, le **Prophète Yeshayaou** vint alors lui rendre visite pour lui annoncer que sa fin approchait et qu'il devait penser à rédiger un testament. **Hizkiyaou** lui demanda : « Pourquoi aie-je mérité de mourir soudainement ? » et le prophète lui répondit : « car tu n'as pas eu d'enfants et tu n'as pas cherché à avoir de descendance ». **Hizkiyaou** se justifia en expliquant qu'il avait vu en prophétie que sa descendance ne serait pas restée dans le droit chemin. **Yeshayaou** lui répondit : « pourquoi te mêles-tu des projets de **H.achem** ? Tu dois faire ce que **H.achem** te demande et ce qu'il décidera par la suite est entre les mains divines!

Nous devons accomplir les **Mitsvot** sans faire de calcul, faire notre devoir et laisser **H.achem** décider du reste.

13 Av – 19 Av שמירת הלשון

- **13 Av** – Il faudra faire attention à ne pas réveiller l'inimitié entre deux individus, car celui qui n'est pas circonspect dans ses paroles peut attiser les flammes de la haine sans s'en rendre compte. Il sera donc défendu de parler d'un incident qui a pu causer de l'animosité entre deux protagonistes.
- **14 Av** – Il sera défendu de dire des phrases de type : « Je ne veux pas vous rapporter ce que **X** dit sur vous », car cela sous-entendrait que **X** émet des ragots. Si l'allusion est intentionnelle, il s'agit d'une interdiction de la Torah, mais cette phrase est dite naïvement, alors on n'aura transgressé un avak ré'hilout.
- **15 Av** – Lorsqu'il s'agit de louer sincèrement une personne, il faudra veiller à ne pas le faire devant des personnes de sa famille ou ses associés qui se sentiraient contrariés ou lésés de quelque manière que ce soit.
- **16 Av** – Si l'on demande une aide, financière ou autre, à quelqu'un, il ne faudra pas nommer un précédent bénéficiaire de cette aide (sauf si le donateur aime qu'on lui rappelle sa générosité). Mais si mentionner un nom aura pour but d'irriter le donateur (qui ne souhaite pas que tout le monde soit mis au courant de sa fortune et que la communauté entière frappe à sa porte) ou pour appuyer sa demande de don, alors ce sera interdit.
- **17 Av** – Le avak ré'hilout représente un ragot de degré moindre, qui ne cause ni dommage ni animosité mais qui peut faire naître de la mauvaise humeur chez le concerné. Un exemple de la Torah : Lorsqu'on vint annoncer à Sarah qu'elle était enceinte, elle rit en disant qu'elle ne pourrait enfanter, étant âgée, ainsi que son mari. Le fait de dire qu'Untel est vieux est un constat, cela ne cause ni dommage ni ne nuit. Pourtant, il reste néanmoins désagréable d'entendre son épouse parler de soi comme d'un *vieillard*. Rapporter cela constituerait du avak ré'hilout.
- **18 Av** – Le avak ré'hilout le plus grave consiste à révéler un secret ou une information tenue confidentielle. Si en plus de cela, ce secret peut causer un préjudice, alors la faute du lachone ara est rajoutée. Même si aucun dommage n'est à prévoir, l'on est considéré comme un colporteur.
- **19 Av** – De la même manière qu'il existe un lachone ara constructif, il existe aussi des ragots susceptibles d'être constructifs. Mais les conditions préalables nécessitent une grande objectivité, ainsi qu'une parfaite compréhension des événements.

PS : La semaine prochaine ב"ה, nous terminerons les lois de Chemirat HaLachone. A la place, l'on publiera une ou deux histoires du 'Hafets 'Haim par semaine, tirée du livre Etincelles de Lumière.